



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 14 novembre 2018, le Conseil communal de MIES

- **assermente** Rosario SACCA
- **élit** Simon LUGINBUHL au sein de la Commission de l'environnement.
- **décide** d'augmenter le taux d'imposition à 53 cts pour 2019 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2018 *

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

- * La décision relative à l'arrêté d'imposition 2019 doit être encore soumise à approbation cantonale. Un référendum ne sera possible qu'après cette décision, qui sera publiée dans la Feuille d'Avis Officielle du 30 novembre 2018. Un nouvel affichage aura lieu à cette date. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 109, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 109, aliéna 1, lettre b

Mies, le 14 novembre 2018

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire

Gnilane SAGNA